

SITE NATURA 2000 ZPS FR 9112010
« PIEGE ET COLLINES DU LAURAGAIS »

DOCUMENT D'OBJECTIFS

SYNTHESE

OCTOBRE 2014

Crédits photographiques (couverture)

Héron pourpré Michel FERNANDEZ	Circaète Jean-le-Blanc Doriane GAUTIER	Aigle botté Morgan BOCH
Barrage de l'Estrade (Ganguise) Belflou Chambre d'Agriculture de l'Aude	Paysage de la Piège Chambre d'Agriculture de l'Aude	

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9112010 « ZPS PIEGE ET COLLINES DU LAURAGAIS »

Maître d'ouvrage/ Opérateur :

Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois (2013-2014)

Communauté de communes Hers et Ganguise (2011/2012)

Opérateurs techniques :

Chambre d'Agriculture de l'Aude, LPO Aude, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude, Office National des Forêts (Tome 1), Centre Social et Culturel Energies de la Piège (Tome 1)

Chargé(e)s de mission :

Coordination technique: Agnès ALQUIÉ - Chambre d'Agriculture de l'Aude

Rédaction du document d'objectifs : Agnès ALQUIÉ, Chambre d'Agriculture de l'Aude
Sandra DELLA SIGNORA, Mathieu LOPEZ, - Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Inventaire ornithologique (2012) et diagnostic écologique: Mathieu BOURGEOIS - LPO Aude

Contribution activités de loisirs et pleine nature : Alice COLIN, Stéphane GRIFFE - Fédération départementale des Chasseurs de l'Aude.

Cartographie : Mathieu BOURGEOIS - LPO Aude ; Cyril KLEIN - Cellule cartographique Chambre d'Agriculture de l'Aude ;

Cartographie des habitats naturels (2012) : Vincent PARMAN - ONF66/11 ; Mathieu BOURGEOIS - LPO Aude

Validation scientifique : Xavier RUFRAY - Comité Scientifique Régional de la Protection de la Nature Languedoc – Roussillon (CSRPN LR)

Comité de relecture :

Catherine CHAIX - Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;

Nathalie LAMANDE, Sébastien TELLIER - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du Languedoc Roussillon (DREAL LR) ; Comité de pilotage.

Référence à utiliser :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE, LPO Aude, FDC de l'Aude (2013- 2014) – *DOCOB du site Natura 2000 FR 9112010 « ZPS Piège et collines du Lauragais »* Carcassonne, 2014, 2 tomes, 118 p. 65 p et Annexes.

Ce document constitue la synthèse du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « ZPS Piège et collines du Lauragais » ; qui est composé de plusieurs éléments :

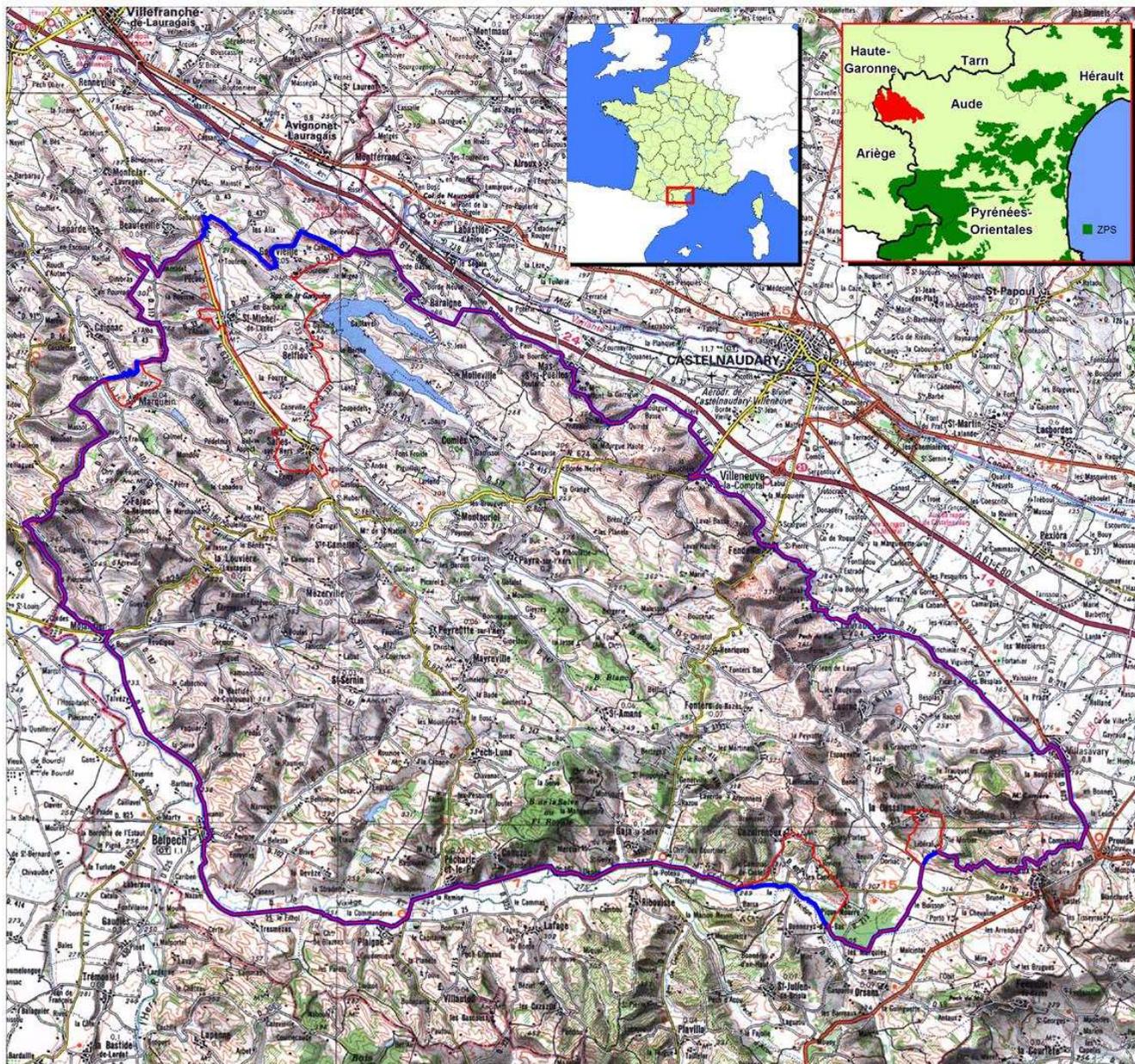
- *Tome I : Inventaire et analyse de l'existant ; Objectifs de conservation ; Recueil des fiches espèces ; Annexes*
- *Tome II : Mesures de gestion ; Charte Natura 2000 ; Annexes*
- *Atlas cartographique*

FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Nom du site Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale «PIEGE ET COLLINES DU LAURAGAIS»
 Arrêté Ministériel du **25 avril 2006** Désigné au titre de la **Directive « Oiseaux » 79/409/CEE**
Code du site Natura 2000 : FR9112010
Région concernée : Languedoc-Roussillon **Département concerné** : Aude
Superficie : 31 147 ha *Superficie actualisée octobre 2014 selon FSD projection RGF Lambert 93*
 Altitude minimale : 189 m Altitude maximale : 392 m
Préfet coordonnateur : Préfet de l'Aude
Structure porteuse / Opérateur :
 Communauté de communes Hers et Ganguise (2011/2012),
 Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois (2013/2014)

Tableau1. **Oiseaux pour lesquels la ZPS « Piège et collines du Lauragais » joue un rôle important de conservation.**

Code N.2000	Nom français	Nom latin	Utilisation du site
A002	Plongeon arctique	Gavia arctica	Hivernage
A023	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	Reproduction
A026	Aigrette garzette	Egretta garzetta	Résidente
A027	Grande Aigrette	Casmerodius albus	Hivernage
A029	Héron pourpré	Ardea purpurea	Reproduction
A072	Bondrée apivore	Pernis apivorus	Reproduction, Migration
A073	Milan noir	Milvus migrans	Reproduction, Migration
A074	Milan royal	Milvus milvus	Résidente, Hivernage
A078	Vautour fauve	Gyps fulvus	Migration
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Reproduction, Migration
A082	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Résidente, Hivernage
A084	Busard cendré	Circus pygargus	Reproduction, Migration
A091	Aigle royal	Aquila chrysaetos	Hivernage, Migration
A092	Aigle botté	Aquila pennata	Reproduction, Migration
A095	Faucon crécerellette	Falco naumanni	Migration
A098	Faucon émerillon	Falco columbarius	Hivernage, Migration
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Hivernage, Migration
A133	Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	Reproduction, Migration
A215	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	Résidente
A224	Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	Reproduction, Migration
A229	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Résidente, Hivernage
A236	Pic noir	Dryocopus martius	Résidente
A246	Alouette lulu	Lullula arborea	Résidente, Hivernage
A255	Pipit rousseline	Anthus campestris	Reproduction, Migration
A338	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Reproduction, Migration
A379	Bruant ortolan	Emberiza hortulana	Reproduction, Migration
Total	26 espèces, dont 19 nicheuses, 5 hivernantes, 2 "migratrices"		

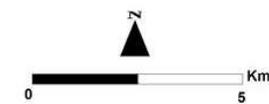


Document d'objectifs
 Site Natura 2000
 "Piège et Collines du Lauragais"
 FR9112010
 Directive Oiseaux

Situation géographique de la ZPS "Piège et Collines du Lauragais"

Légende

-  ZPS Piège et Collines du Lauragais
-  Zone d'étude



Source: DREAL LR, 2012
 Fonds: IGN 1/100 000e
 Réalisation: LPO Aude
 - Novembre 2012 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
I- DESCRIPTION GENERALE DU SITE	7
1. CONTEXTE TERRITORIAL ET DEMOGRAPHIQUE	
Tableau 2: Organisation territoriale et administrative des communes de la ZPS « Piège et collines du Lauragais »	8
2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES	8
3. PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL REMARQUABLE	10
Tableau 3: Espaces naturels sensibles et enjeux sur la ZPS	11
II - ACTIVITES HUMAINES	12
1. AGRICULTURE	
2. SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE	13
3. INDUSTRIE ET INFRASTRUCTURES	
4. TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS DE PLEINE NATURE	
III - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	14
1. LES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
2. LES HABITATS D'ESPECES D'OISEAUX	
Tableau 4: les 26 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire retenus et la hiérarchisation des enjeux écologiques	15
Tableau 5. Définition et utilisation des habitats par les espèces de la ZPS « Piège et collines du Lauragais » en fonction des connaissances locales des espèces et des milieux dans lesquels elles évoluent.	16
IV - ENJEUX ECOLOGIQUES	18
1. ENJEUX PAR ESPECES D'OISEAUX ET PAR HABITATS D'ESPECES	
2. IMPACTS DES ACTIVITES HUMAINES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
Tableau 6 : Synthèse de l'étude	19
Tableau 7: Impacts potentiels des activités humaines sur les espèces et habitats d'espèces de la ZPS Piège et Collines du Lauragais	20
V - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	22
1. OBJECTIFS RETENUS, ENJEUX ET ESPECES VISEES	
VI - LE PROGRAMME D'ACTIONS DU DOCOB	24
1. LES OUTILS	
2. LES ACTIONS	25
Tableau 8. Correspondance entre les objectifs et les actions.	26
3. PREVISIONNEL DE REALISATION	28
Tableau 9. Récapitulatif des fiches Actions	28
4. LA CHARTE NATURA 2000	31
CONCLUSION	32
Pour en savoir plus	32

INTRODUCTION

Située en limite occidentale de l'**Aude** en domaines biogéographiques méditerranéen (65%) et Atlantique (35%), au sud-ouest de Castelnaudary, la Piège tient sa singularité de ses paysages vallonnés aux sols cultivés, principalement dédiés à la production de céréales et d'oléo-protéagineux et entrecoupés de bandes boisées. L'alternance de ces milieux cultivés et sauvages fait la diversité et la spécificité de l'avifaune de cette zone, certains oiseaux nichant au sol dans les cultures, tandis que d'autres évoluent dans les espaces boisés que constituent les crêtes, les fonds de vallons et les haies. Le site a été désigné en 2006 au titre du réseau écologique européen sur la base de 18 espèces remarquables recensées figurant en Annexe 1 de la « Directive Oiseaux ». C'est pour maintenir cette avifaune que la **Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Piège et collines du Lauragais »**, qui s'étend sur **31147 ha** et **37 communes** du département audois a été définie.

Les prospections écologiques menées sur la « zone d'étude » par la LPO Aude courant 2012 et les recherches de données historiques ont permis de recenser 55 espèces d'oiseaux d'intérêt européen inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Par souci d'exhaustivité, la zone étudiée lors des inventaires écologiques a été légèrement plus étendue que le périmètre de la ZPS. A l'issue du DOCOB, il a été décidé de ne pas modifier ce périmètre.

26 espèces d'oiseaux pour lesquelles la ZPS PCL joue un rôle de conservation important ont été retenues et, parmi elles, trois espèces à enjeu fort : l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc et le Héron pourpré.

Une fiche décrivant les caractéristiques écologiques, la répartition géographique, les menaces avérées et potentielles, les mesures favorables (...) a été réalisée pour chacune des 26 espèces et est annexée au tome 1 du DOCOB.

Une carte des enjeux à l'échelle du site a également été réalisée et fait partie de l'annexe cartographique du DOCOB.

22 habitats d'espèces - c'est-à-dire des milieux spécifiques nécessaires aux oiseaux pour s'alimenter, se reproduire, stationner en halte migratoire ou d'hivernage- sont distingués comme les pelouses, landes, zones cultivées en céréales, forêts de feuillus, haies...

I- DESCRIPTION GENERALE DU SITE

1. CONTEXTE TERRITORIAL ET DEMOGRAPHIQUE

Etendue sur **37 communes** et 2 communautés de communes- « Castelnaudary Lauragais Audois » et « Piège Lauragais Malepère »-, cette ZPS compte parmi les plus vastes sites Natura 2000 de la région Languedoc-Roussillon. 14 communes sont incluses en totalité dans le périmètre de la ZPS et représentent 45% de sa superficie (tableau 2). Les 23 autres communes sont partiellement incluses dans le site Natura 2000 (à hauteur de 57% de leur territoire en moyenne).

Avec 10000 habitants répartis sur 37 communes (données communes entières), l'urbanisation et la densité de population sont et restent faibles, malgré une augmentation de 20% de la population au cours des 10 dernières années.

Tableau 2: Organisation territoriale et administrative des communes de la ZPS « Piège et collines du Lauragais »

COMMUNE	Surface communale (ha)	Surface en ZPS (ha)	Part communale en ZPS	EPCI
				CCCLA: Castelnaudary Lauragais Audois CCPLM: Piège Lauragais Malepère
BARAIGNE	472,34	256,61	54%	CCCLA
BELFLOU	936,07	635,79	68%	CCCLA
BELPECH	4391,52	2889,55	66%	CCPLM
CAHUZAC	315,11	221,66	70%	CCPLM
CAZALRENOUX	1380,44	853,03	62%	CCPLM
CUMIES	407,64	407,64	100%	CCCLA
FAJAC LA RELENQUE	366,85	365,94	100%	CCCLA
FANJEAUX	2502,90	449,99	18%	CCPLM
FENDEILLE	732,12	300,03	41%	CCCLA
FONTERS DU RAZES	1255,95	1255,95	100%	CCPLM
GAJA LA SELVE	1178,18	1049,83	89%	CCPLM
GENERVILLE	1054,28	1054,28	100%	CCPLM
GOURVIEILLE	321,52	168,96	53%	CCCLA
LA CASSAIGNE	1254,80	969,48	77%	CCPLM
LA LOUVIERE LAURAGAIS	622,27	622,27	100%	CCCLA
LAURABUC	836,87	93,03	11%	CCCLA
LAURAC	1207,21	1207,19	100%	CCPLM
MARQUEIN	570,18	477,95	84%	CCCLA
MAS SAINTES PUELLES	2897,23	1192,09	41%	CCCLA
MAYREVILLE	824,90	824,90	100%	CCCLA
MEZERVILLE	762,13	762,13	100%	CCCLA
MIREVAL LAURAGAIS	1066,76	368,53	35%	CCCLA
MOLANDIER	2063,59	1727,78	84%	CCPLM
MOLLEVILLE	356,85	356,85	100%	CCCLA
MONTAURIOL	839,91	839,91	100%	CCCLA
PAYRA SUR L'HERS	2527,23	2527,23	100%	CCCLA
PECH LUNA	597,07	545,61	91%	CCPLM
PECHARIC ET LE PY	683,41	683,41	100%	CCPLM
PEYREFITTE SUR L'HERS	667,57	667,57	100%	CCCLA
PLAIGNE	1368,08	435,11	32%	CCPLM
SAINT AMANS	855,95	855,95	100%	CCPLM
SAINT MICHEL DE LANES	987,81	987,81	100%	CCCLA
SAINT SERNIN	1302,18	768,72	59%	CCPLM
SAINTE CAMELLE	679,16	679,16	100%	CCCLA
SALLES SUR L'HERS	2006,78	1606,38	80%	CCCLA
VILLASAVARY	3428,90	1098,73	32%	CCPLM
VILLENEUVE LA COMPTAL	1556,29	936,98	60%	CCCLA

2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

Les collines molassiques de la Piège marquent la transition entre deux milieux, la plaine Lauragaise et le piémont, mais aussi entre les climats océanique et méditerranéen.

Sur les premiers contreforts du massif pyrénéen, la Piège présente un **relief** extrêmement vallonné, marqué de collines rondes et vives, et de vallées étroites à fond plat. L'altitude varie de 189 à 392 mètres. Cette petite région est caractérisée par ses fortes pentes, résultant d'une érosion hydrique

née de la combinaison de sols meubles et de pluies ponctuellement fortes. Les dénivelés atteignent régulièrement 40%, notamment en bordures Ouest et Est du territoire.

Le **Climat** bénéficie d'influences atlantiques et méditerranéennes, avec des hivers doux, un printemps humide et des étés chauds. Les températures moyennes varient faiblement autour de 12,9°C (Peyrefitte-sur-l'Hers). Le temps d'ensoleillement représente 2000 à 2250 heures par an.

Le **vent**, quasi-permanent, est une composante essentielle de ce territoire : le « Cers », de nord-ouest, humide et frais, présent plus 215 jours par an, et l'« Autan noir », vent de sud-est doux et parfois très violent, souffle près de 100 jours par an. Cet élément a fortement marqué l'organisation du paysage rural par l'utilisation traditionnelle de haies brise-vent protégeant les cultures et les habitations, et l'orientation (est - ouest) du bâti.

La ZPS « Piège et collines du Lauragais » fait donc face à d'importantes contraintes climatiques : régime éolien intense, précipitations à fort potentiel érosif, sécheresse. Les adaptations du milieu naturel ainsi que des activités humaines à ces éléments naturels ont largement contribué à la construction du paysage actuel.

Géologie, pédologie

Le sillon Lauragais est essentiellement constitué d'alluvions formées durant les 2 derniers millions d'années et de molasses de l'oligocène, matériaux issus de l'érosion des Pyrénées. Ces molasses sont des formations sédimentaires composées d'argiles, de sables et de graviers et enrobées de calcaire. Dans la Piège, plus de 90 % des sols sont alcalins calcaires, et près de 75% sont argileux.

Les **sols** des coteaux, fortement représentés, sont argileux ou argilo-limoneux, profonds et riches en marnes, roche tendre qui permet la mécanisation pour l'agriculture mais se révèle très sensible à l'érosion. Certains coteaux présentent des sols lessivés, parfois hydromorphes et à faible potentiel agronomique. Le fond des vallées est formé d'alluvions récentes, sols profonds à texture limoneuse.

Le niveau d'acidité des sols détermine le type de végétation spontanée en place. Les sols chargés en silice (grès, sables, argiles, graviers et galets), plus acides, accueillent, des bois constitués de fougère, de chèvrefeuille et de châtaigner. Les sols à dominante carbonatée (calcaires et marnes) voient le développement d'autres espèces, chêne pubescent, noisetier, ou encore de l'orchidée. Les sommets de coteaux révèlent des affleurements rocheux et des sols plus pauvres, laissant place à une végétation de pelouses sèches et de taillis.

Réseau hydrographique, qualité et gestion de l'eau

L'essentiel du **réseau hydrographique** du site est dirigé vers le bassin aquitain : Vixiège, Ganguise, Hers mort (et ses affluents, Jammes et Gardijo). En limite du territoire s'écoulent le Grand-Hers (dans lequel se jette la Vixiège), le Fresquel et la naissance du Tréboul (en limite nord), ainsi que la Preuille (en limite est). Ces trois derniers s'écoulent vers la Méditerranée.

Afin de permettre la communication des grands axes hydrologiques aquitain et méditerranéen, un réseau artificiel organisé autour du Canal du Midi a été construit au 17ème siècle. Plusieurs rigoles et réservoirs permettent aujourd'hui une meilleure disponibilité de l'eau.

Le **barrage de l'Estrade sur la Ganguise**, affluent de l'Hers Mort, a été aménagé en 1979 afin de constituer une réserve d'eau de 44,6 millions de mètres cube sur 400 hectares (depuis 2007). Son emplacement stratégique entre les grands bassins versants « Adour Garonne » et « Rhône Méditerranée », au cœur du Sillon Lauragais, permet d'irriguer plus de 22 000 ha de terres agricoles autour de Castelnaudary, de garantir un soutien d'étiage aux cours d'eau environnants, notamment celui du Canal du Midi (BRL), et de proposer sur place des activités de loisirs.



Figure 1: Retenue de l'Estrade sur la rivière Ganguise à Baraigne
Crédits photographiques : BRL ; Chambre d'Agriculture de l'Aude

Depuis 1994, le secteur de la Piège est classé en « **zone vulnérable** » sur les bassins versant de la Vixiège et de l'Hers Mort. Cette zone est désignée en application de la Directive dite "Nitrates" sur les zones où les nitrates d'origine agricole présentent ou pourraient présenter un risque écologique (eutrophisation, turbidité). En 2012, la zone existante a fait l'objet d'un déclassement partiel (8 communes en partie amont du bassin versant de la Vixiège). Une nouvelle zone a été ajoutée. Elle couvre 40 communes du bassin versant du Fresquel. Les programmes d'actions correspondants sont aussi en évolution. Ils encadrent notamment les quantités d'azote employées par hectare (170 unités maximum), les périodes d'épandage, le stockage des effluents, la traçabilité (plan de fumure) et la distance à respecter par rapport aux cours d'eau.

La ZPS est concernée par deux **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** structurant la gestion et l'utilisation de la ressource en eau sur le territoire :

- Le SAGE Hers Mort-Girou pour 28 communes entières, 5 en partie ;
- Le SAGE du Fresquel : communes de Fendeille, Laurabuc, Mireval-Lauragais et Villasavary en totalité ; Baraigne, Fanjeaux, Laurac, Mas-Saintes-Puelles et Villeneuve la Comptal en partie.

3. PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL REMARQUABLE

L'atlas paysager de la DREAL Languedoc – Roussillon identifie clairement « les collines cultivées de la Piège » comme une unité de **paysages** agricoles dominés par des crêtes boisées ou pâturées. Depuis les années 1970 le paysage agricole a profondément évolué. Les productions céréalières se sont fortement développées au détriment des prairies et de l'élevage. Le remembrement des terres dans les années 1990 a contribué à cette transformation avec la suppression de nombreuses haies sur l'ensemble de la zone. Depuis des programmes collectifs ont permis la replantation de quelques linéaires boisés.

L'inventaire paysager de la DREAL Languedoc Roussillon identifie comme enjeux de protection et de préservation paysagers les structures arborées (arbres isolés, haies, alignement d'arbres) et, comme enjeux de valorisation, création et réhabilitation, les bords de cours d'eau (bandes enherbées, plantation et gestion de ripisylve), et les abords du lac de l'Estrade (barrage de la Ganguise).

Figure 2: **Paysages de la Piège**



Paysage ondulé depuis le sommet des collines vers Peyrefitte-sur-l'Hers : champs labourés et crêtes boisées



Crêtes pâturées vers Laurac



Collines cultivées



Cyprés isolé vers Payra-sur-l'Hers



Ganguise : bande enherbée et ripisylve le long du cours d'eau

Crédits photographiques : Atlas des Paysages DREAL LR, Agence Follea-Gautier. Chambre d'Agriculture de l'Aude

Zonages écologiques et paysagers

Pas de **Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** identifiée, mais deux **Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** de type II reconnaissent un écosystème riche de nombreuses espèces végétales et animales déterminantes ou remarquables : oiseaux essentiellement, mais aussi amphibiens (grenouille agile, grenouille de Perez) et reptiles (lézard ocellé).

- La ZNIEFF de type II « Collines de la Piège », couvrent l'essentiel du site et contient 4 ZNIEFF de type I :
 - « Collines de la Piège et lac du Rieutord » (n°1101-1063)
 - « Forêt Royale » (n°1101-1064)
 - « Collines et bois de Payra-sur-l'Hers » (n°1101-1065)
 - « Forêt de Pique Mourre » (n°1101-1068)
- La ZNIEFF de type II « Bordure orientale de la Piège », à l'extrémité Est.

Dans le cadre des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, 6.3 ha ont été acquis en bordure du lac de la Ganguise sur la commune de Belflou. Quatre sites de l'inventaire naturaliste audois sont recensés :

Tableau 3: Espaces naturels sensibles et enjeux sur la ZPS

Code	Nom	Enjeux principaux	Classe de priorité	Superficie
site 160	Marais de la Ganguise	Grenouille agile ; Nouvelle zone de marnage de la retenue d'eau intéressante pour les oiseaux d'eau (hiver, migration)	6	74 ha
site 161	Collines de Castelnaudary	Mosaïque agricole riche ; Bruant ortolan ; Faune aquatique remarquable	3	4445 ha
site 158	Bois de Pique Mourre	Flore	5	166 ha
site 157	Forêt Royale – Bois de la Selve	Rapaces forestiers	5	1482 ha

- 9 retenues collinaires et 9 mares sont identifiées au titre de l'inventaire départemental des **zones humides**, ainsi que la retenue de l'Estrade à Belflou (253ha).
- Les Continuités écologiques de la **Trame Verte et Bleue** sont identifiées dans le SCOT Syndicat Mixte du Pays Lauragais.
- Un **axe de migration de l'avifaune** formant une bande nord-sud traverse la partie est de la ZPS.
- Au titre du **paysage**, deux **sites classés** dans les villages de Laurac et de Mireval-Lauragais. Plusieurs communes sont situées en **zone tampon du Canal du Midi** (site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Faune et Flore

Le site offre une diversité de milieux (aquatique, forestier, agricole...) favorables à plusieurs groupes d'espèces :

Lézard ocellé *Timon lepidus*, reptile classé vulnérable sur la liste rouge française et quasi-menacé au - niveau mondial. Plusieurs espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) : Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*, Lézard vert *Lacerta bilineata*, Triton marbré *Triturus marmoratus*, Rainette méridionale *Hyla meridionalis*, Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*, Crapaud calamite *Bufo calamita*, Grenouille agile *Rana dalmatina*.

Les espèces d'**amphibiens** sont inféodées aux mares et petits cours d'eau alors que les **reptiles**, dont la Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus* ou le Seps strié *Chalcides striatus*, se trouvent dans les broussailles et pelouses associées aux cultures ainsi que les friches ouvertes et les pâturages non intensifiés.

Au moins un des cours d'eau de la ZPS, le ruisseau de la Rivailière, accueille le Barbeau méridional *Barbus meridionalis*, un poisson inscrit à l'annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et considéré comme quasi-menacé au niveau français comme mondial.

La richesse botanique connue de la Piège et des collines du Lauragais comprend principalement les orchidées, dont plusieurs espèces rares au niveau départemental (Orchis simia, Ophrys litigiosa), régional (Anacamptis papilionacea, Ophrys incubacea, Ophrys sulcata, Ophrys de Catalogne *Ophrys catalaunica*) ou national (Ophrys magniflora, Ophrys vasconica). Ces espèces se trouvent soit dans des pelouses, des pâtures non fertilisées, soit dans des friches ouvertes. Dans ces mêmes milieux et dans les landes ouvertes, plusieurs espèces végétales remarquables : le Genêt d'Allemagne *Genista germanica*, l'Inule à feuilles de saule *Inula salicina* et l'Hélianthème à feuilles de léduum *Helianthemum ledifolium*.

Les cultures abritent la Nielle des blés *Agrostemma githago*, la Nigelle de France *Nigella gallica*, le Persil des moissons *Sison segetum* ou la Lavatère à grandes fleurs *Lavatera trimestris*.

Les sous-bois et lisières sont propices aux espèces déterminantes de flore comme la Luzerne hybride *Medicago hybrida*, une endémique occitane, le Mélampyre du Pays de Vaud *Melampyrum vaudense*, l'Iris à feuilles de graminées *Iris graminea*,. Dans ces mêmes milieux plusieurs espèces végétales remarquables: Cytise faux-lotier *Cytisus lotoides*, Euphorbe poilue *Euphorbia villosa*, Céraiste aquatique *Myosoton aquaticum* et Pulmonaire affine *Pulmonaria affinis*.

II - ACTIVITES HUMAINES

1. AGRICULTURE

La ZPS Piège et collines du Lauragais est caractérisée par une **forte activité agricole**. La SAU couvre 76% du territoire (22258 ha dans le périmètre strict de la ZPS), principalement en grandes cultures (77%). 416 exploitations en 2010 pour 452 en 2000 (données RGA 2010 communes entières). 407 déclarants PAC (déclaration PAC 2011) sur le strict périmètre de la ZPS PCL. Peu de déprise, malgré un net recul de l'élevage se faisant souvent au profit des grandes cultures. 8% de la ZPS en landes, 10% en prairies.

Les exploitations sont généralement composées d'un à trois grands îlots de parcelles (25 ha environ) distants de quelques kilomètres. La plupart des exploitants sont propriétaires, avec 60 à 70% d'exploitations en faire-valoir direct sur le territoire.

Parmi les 37 communes, **31** se situent en **zone défavorisée**. Les exploitations concernées peuvent accéder à des aides si elles remplissent certains engagements. Par voie de conséquence, ce classement permet de maintenir les surfaces en herbe pour les éleveurs. Une nouvelle classification des zones agricoles défavorisées est en cours de négociation, certaines mesures seraient modifiées dès 2015 et le nouveau zonage révisé devrait entrer en application en 2018, cette évolution sera déterminante pour l'agriculture locale.

2. SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIERE

La Piège se situe sur un étage supratlantique, sur lequel le chêne pubescent et le chêne rouvre sont prépondérants. Le niveau de boisement du site, 15 % de la surface en ZPS selon l'IFN (4526 ha) est faible, avec des bois essentiellement privés (99%) et constitués de feuillus (90%). Ces unités boisées de faibles superficies sur les hauts de collines en petites unités de moins de 10 ha sont parfois exploitées en **taillis simple** pour le bois de chauffage. Elles s'insèrent dans les limites parcellaires, les terres non exploitables par l'agriculture et les zones de forte pente.

Une bonne proportion de formations linéaires arborées est en fonds de vallons et ripisylves.

3. INDUSTRIE ET INFRASTRUCTURES

Situé à l'écart des grands axes de circulation, le site ne comporte pas d'activité industrielle, de carrière, et de grands ouvrages à l'exception notable du barrage de l'Estrade. Les infrastructures importantes liées à l'approvisionnement et la fourniture agricole se situent en dehors du périmètre du site Natura 2000.

Le **réseau électrique** de la ZPS est constitué de **lignes à moyenne tension** (MT). Les lignes électriques sont une cause de mortalité connue pour les oiseaux et notamment les rapaces.

Les risques d'électrocution s'observent lorsque les oiseaux utilisent les supports de ligne comme poste d'affût ou reposoir. Le danger d'électrocution concerne surtout les oiseaux de grande envergure (rapaces, cigogne...) du fait de leur capacité à toucher soit deux conducteurs à la fois, soit un conducteur et un élément conducteur relié à la terre.

Bénéficiant de conditions éoliennes favorables (vent quasi quotidien et peu turbulent en plaine), la ZPS compte trois sites « petit **éolien** » (puissance inférieure à 36 KW) Mas-Saintes-Puelles, Marquein, et Molandier. La ZPS ne se situe pas en zone de développement éolien et ne compte aucune installation « grand éolien » (puissance supérieure à 36 KW) en fonctionnement ou en projet.

4. TOURISME ET ACTIVITES DE LOISIRS DE PLEINE NATURE

Préservée d'une forte activité touristique, la ZPS « Piège et collines du Lauragais » est propice à diverses activités de loisirs de pleine nature sur les milieux terrestres et aquatiques. Le développement du tourisme de nature y est raisonnable. L'activité de **randonnée** pédestre et équestre, est modérée et pratiquée par des randonneurs responsables. La pratique du VTT est en expansion.

La fréquentation est plus importante en période estivale, notamment au niveau du plan d'eau du barrage de la Ganguise. Le lac de la Ganguise (communes de Belflou, Cumiès, Molleville, Baraigne et Gourvielle) génère une part importante de l'activité touristique (activités de sports nautiques, de pêche, et de randonnées à pied, à vélo ou à cheval).

Une faible pression de pêche et de chasse :

Trois Associations Agréées de **Pêche** et de **Protection du Milieu Aquatique** (AAPPMA) détentrices du droit de pêche par l'intermédiaire de baux de pêche se répartissent le territoire.

La FDPPMA 11 gère les droits de pêche de l'axe principal de la Vixiège au titre de l'article L 435-5 du CE. 285 « adhérents résidents 2012 » sont recensés sur le territoire de la ZPS toutes AAPPMA confondues.

Les milieux variés - grandes cultures, bois, landes...- du site permettent plusieurs modes de **chasse** : chasse au chien d'arrêt pour le petit gibier (perdrix, lapin, lièvre) et aux chiens courants pour le grand gibier. La chasse aux migrateurs terrestres est également exercée (grive, merle, pigeon ramier et bécasse) ainsi que la chasse au gibier d'eau sur le plan d'eau de la Ganguise.

Le périmètre de la ZPS inclut tout ou une partie des territoires de chasse de 9 ACCA, 7 AICA, 12 syndicats de chasseurs et 55 chasses privées. Sur les 37 communes de la ZPS, 24 possèdent une structure cynégétique communale. La pression de chasse reste faible sur la ZPS, avec 2,8 de chasseurs pour 100 ha chassés. L'activité cynégétique se pratique durant la période du 01 juin 29 février. Dans le périmètre du site, les surfaces en réserve des ACCA couvrent une superficie de 2301 ha.

Maîtrisées et réfléchies, ces activités ne sont pas de nature à engendrer des menaces sur les espèces et habitats à enjeux du site Natura 2000. Cependant, des actions de communication et de sensibilisation à ces derniers permettront une meilleure appropriation et prise en compte par les usagers. Comme dans de nombreux sites du département, l'activité motorisée non contrôlée nécessite une attention particulière.

III - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. LES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les différents effectifs d'oiseaux considérés sont les suivants :

- Oiseaux de l'Annexe I mentionnés lors de la désignation du site : **18 espèces** (toutes signalées comme nicheuses)
- Oiseaux de l'Annexe I observés sur le site : **55 espèces**
- Oiseaux pour lesquels la ZPS « Piège et collines du Lauragais » joue un rôle de conservation important : **26 espèces**.

Une synthèse du diagnostic écologique est présentée en tableau 4 en page 15.

2. LES HABITATS D'ESPECES D'OISEAUX

Les habitats d'espèces sont un ensemble d'habitats naturels exploités par les espèces à plusieurs phases de leur cycle biologique :

- **Nidification** : phase la plus sensible, car la bonne santé d'une espèce dépend grandement du succès de la reproduction.
- **Alimentation** : habitats utilisés pour s'alimenter, pouvant être identiques ou non aux habitats de nidification.
- **Stationnement** : habitats utilisés en période de « halte migratoire » ou d'hivernage

La typologie des habitats naturels retenue pour la construction de la cartographie des habitats de ce DOCOB est en grande partie basée sur la **structure de la végétation** (hauteur de la végétation, recouvrement ligneux...)

Tableau 4: les 26 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire retenus et la hiérarchisation des enjeux écologiques

Espèce	Note 1 ¹	Effectif sur la ZPS			Enjeux
		Mini	Maxi	Moy	
Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	3	7	12	9,5	fort
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	5	8	17	12,5	fort
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	6	3	3	3	fort
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	3	15	25	20	modéré
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	4	10	30	20	modéré
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	5	5	10	7,5	modéré
Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i> *	5	0	15	7,5	modéré
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	5	3	3	3	modéré
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	5	10	20	15	modéré
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i> *	4	1	2	1,5	modéré
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	4	3	10	6,5	modéré
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	2	15	25	20	modéré
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	4	4	5	4,5	modéré
Grande Aigrette <i>Casmerodius albus</i> *	4	15	30	22,5	modéré
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	4	0	3	1,5	modéré
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	4	30	60	45	modéré
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i> *	4	5	10	7,5	modéré
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	3	6	12	9	faible
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	3	10	100	55	faible
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i> *	3	1	5	3	faible
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> *	3	1	3	2	faible
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	3	5	13	9	faible
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	3	2	4	3	faible
Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i> *	3	1	2	1,5	faible
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	2	15	40	27,5	faible
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	2	2	5	3,5	faible

Tableau 5. Définition et utilisation des habitats par les espèces de la ZPS « Piège et collines du Lauragais » en fonction des connaissances locales des espèces et des milieux dans lesquels elles évoluent.

Habitat d'espèce	Plongeon arctique	Bihoreau gris	Aigrette garzette	Grande Aigrette	Héron pourpré	Bondrée apivore	Milan noir	Milan royal	Vautour fauve	Circaète Jean-le-Blanc	Busard Saint-Martin	Busard cendré	Aigle royal	Aigle botté	Faucon crécerellette	Faucon émerillon	Faucon pèlerin	Oedicnème criard	Grand-duc d'Europe	Engoulevent d'Europe	Martin-pêcheur d'Europe	Pic noir	Alouette lulu	Pipit rousseline	Pie-grièche écorcheur	Bruant ortolan
Autres cultures						AS	A	A		A	A	A	SP	A		SP	SP	NS AS	A	AS			AS		AS	AS
Maïs/Oléagineux						AS	AS	AS		AS	AS	AS	SP	AS		SP	SP	NA	A				AS	NA		
Céréales				SS		AS	A	A		AS	NS	NS	SP	A	SP	SP	SP	NS A	A	AS			AS		AS	AS
Légumineuses						AS	A	A		A	A	A	SP	A		SP	SP	NS AS	A	AS			AS		AS	AS
Prairies artificielles				SS		A	A	A	SP	A	A	A	SP	A	SP	SP	SP	NA	A	A			A	NA	A	A
Prairies naturelles				SS		A	A	A	SP	A	A	A	SP	A	SP	SP	SP	NA	A	A			A	NA	A	A
Vergers						AS				AS	AS	AS		A			SS		A	AS			NA		NS A	
Vignes						AS				A	A	A	SP	A		SP	SP		A	AS			NS A	NS AS	A	A
Gel				SS		A	A	A		A	A	A	SP	A	SP	SP	SP	NA	A	NS AS			A	NS AS	A	A
Haies						A	AS	A		A	A	A		A	SP		SP			NS A		NS AS	NA		NA	NA
Cours d'eau		A	A	SP	A		A										SS		AS		NA					
Etendue d'eau	S P	N A	NA	SP	NA		A										SS		AS		NS A					
Ripisylves		N A	NA	SP	NA	NA	N	NS		NS				NA			SS		NS A			NS AS				
Feuillus						NA	N	N		N	NS	NS		NA			SS		N			NA				
Résineux						NA	N	N		N	NS	NS		NA			SS		N			NA				

Habitat d'espèce																											
	Plongeon arctique	Bihoreau gris	Aigrette garzette	Grande Aigrette	Héron pourpré	Bondrée apivore	Milan noir	Milan royal	Vautour fauve	Circaète Jean-le-Blanc	Busard Saint-Martin	Busard cendré	Aigle royal	Aigle botté	Faucon crécerellette	Faucon émerillon	Faucon pèlerin	Oedicnème criard	Grand-duc d'Europe	Engoulevent d'Europe	Martin-pêcheur d'Europe	Pic noir	Alouette lulu	Pipit rousseline	Pie-grièche écorcheur	Bruant ortolan	
Landes ouvertes						A	A	A	SP	A	A	A	SP	A	SP	SS	SP		A	NS A				NA	NA	NA	NA
Landes en voie de fermeture						AS	AS	A	SS	AS	NS	NS	SS	A	SS	SS	SS		A	NA				NS AS	NS AS	NS AS	NS AS
Landes fermées								AS			N	N		AS			SS		NS AS								
Pelouses						A	A	A	SP	A	A	A	SP	A	SP	SP	SP	NA	A	A				A	NA	A	A
Pelouses en voie de fermeture						A	A	A	SP	A	A	A	SP	A	SP	SP	SP		A	A				NA	NA	NA	NA
Sol nu						AS	A	A		A	A	A	SP	A	SP	SP	SP	A	A	AS				AS	NA	A	A
Urbanisation														AS			SS		AS								

Légende :

A : Habitat d'alimentation principal	AS : Habitat d'alimentation secondaire
N : Habitat de nidification potentiel	NS : Habitat de nidification secondaire potentiel
SP : zone de stationnement principal	SS : zone de stationnement secondaire

IV - ENJEUX ECOLOGIQUES

1. ENJEUX PAR ESPECES D'OISEAUX ET PAR HABITATS D'ESPECES

La hiérarchisation des enjeux écologiques de la ZPS Piège et collines du Lauragais à l'échelle de la région Languedoc Roussillon selon une méthodologie élaborée par le Conseil scientifique régional de protection de la nature (CRSPN) a déterminé :

- **3 espèces à fort enjeu : l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-blanc et le Héron pourpré,**
La forte responsabilité vis-à-vis de la conservation de l'Aigle botté est justifiée car la ZPS abrite près de la moitié des effectifs et des superficies d'habitat d'espèces de la région Languedoc Roussillon.
- **14 espèces à enjeu modéré :** Aigle royal, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Bruant ortolan, Faucon crécerellette, Grand duc d'Europe, Grande Aigrette, Milan royal, Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Vautour fauve
- **9 espèces à enjeu faible :** Alouette lulu, Busard cendré, Engoulevent d'Europe, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic noir, Plongeon arctique

Quatre principaux habitats d'espèces sont à considérer comme essentiels, et doivent faire l'objet de mesures de conservation particulières :

- les **milieux ouverts (prairies naturelles ou artificielles, landes et pelouses ouvertes ou en voie de fermeture)**, habitats de nidification et/ou d'alimentation de l'ensemble des passereaux patrimoniaux et territoire de chasse des rapaces (Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Faucon crécerellette,...).
- les **milieux boisés (feuillus, résineux, landes fermées, ripisylves)**, habitats de nidification et/ou d'alimentation de nombreux rapaces (Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Milan noir,...).
- les **zones humides (étendues d'eau et cours d'eau)** avec les espèces inféodées à ces milieux en particulier le Héron pourpré, le Bihoreau gris et l'Aigrette garzette.
- les **milieux agricoles (éléments structurant du milieu agricole : « infrastructures agroécologiques » : haies, arbres isolés et en alignement, bandes enherbées ; grandes cultures et jachère, vignes)**, habitats de nidification et/ou d'alimentation de nombreuses espèces.

Une synthèse des résultats de l'étude est présentée en tableau 6 page 19.

2. IMPACTS DES ACTIVITES HUMAINES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les **activités humaines** peuvent être à l'origine, par destruction directe ou indirecte - par dérangement et réduction des habitats favorables ou diminution des ressources alimentaires au sein des espaces naturels-, d'une modification de la répartition et de l'abondance des espèces mais aussi de la modification du comportement reproducteur jusqu'à être source d'échec de reproduction. La modification des activités humaines (changement de pratiques agropastorales, de modes de gestion forestière, organisation d'événements touristiques ou de loisirs...) peut également avoir des conséquences sur la préservation de l'avifaune. Par exemple, la disparition du pâturage extensif conduit à la réduction des ressources alimentaires et/ou qu'à une régression des habitats favorables de nombreuses espèces. Certaines actions humaines ont, à l'inverse, un impact positif sur l'avifaune patrimoniale et doivent être maintenues et leur développement encouragé: pâturage extensif, diversification des cultures, préservation des haies, canalisation du public...

La prise en compte des impacts, négatifs ou positifs, des activités humaines sur l'avifaune patrimoniale de la ZPS s'avère donc importante pour une bonne préservation des espèces du site.

Trois types d'activités humaines principales ont été déterminées : agricoles, forestières, loisirs de pleine nature. L'évaluation des impacts de ces activités sur l'avifaune patrimoniale du site a été réalisée et compilée dans le Tableau 7 : « Impacts des activités humaines » page 20 :

Tableau 6 : Synthèse de l'étude

Espèce	Effectif (<i>i</i> =nbre d'individus; <i>c</i> =nbre de couples)	Etat de conservation			Enjeux
		Population	Habitat d'espèce	Espèce	
	ZPS (2012)				
Plongeon arctique	1 – 2i	Moyen	Moyen	Moyen	faible
Bihoreau gris	10 – 30c	Moyen	Moyen	Moyen	modéré
Aigrette garzette	3 – 10c	Moyen	Moyen	Moyen	modéré
Grande Aigrette	15 – 30i	Bon	Mauvais	Moyen	modéré
Héron pourpré	3c	Moyen	Moyen	Moyen	fort
Bondrée apivore	15 – 25c	Moyen	Très mauvais	Mauvais	modéré
Milan noir	5 – 13c	Moyen	Mauvais	Mauvais	faible
Milan royal	0 – 3c	Moyen	Mauvais	Mauvais	modéré
Vautour fauve	5 – 10i	Bon	Très mauvais	Mauvais	modéré
Circaète Jean-le-Blanc	8 – 17c	Moyen	Mauvais	Mauvais	fort
Busard Saint-Martin	15 – 25c	Moyen	Mauvais	Mauvais	modéré
Busard cendré	6 – 12c	Moyen	Mauvais	Mauvais	faible
Aigle royal	1 – 2i	Moyen	Mauvais	Mauvais	modéré
Aigle botté	7 – 12c	Moyen	Mauvais	Mauvais	fort
Faucon crécerellette	0 – 15i	Bon	Mauvais	Moyen	modéré
Faucon émerillon	1 – 5i	Moyen	Mauvais	Mauvais	faible
Faucon pèlerin	1 – 3i	Moyen	Mauvais	Mauvais	faible
Oedicnème criard	3c	Bon	Mauvais	Moyen	modéré
Grand-duc d'Europe	4 – 5c	Moyen	Mauvais	Mauvais	modéré
Engoulevent d'Europe	10 – 100c	Moyen	Très mauvais	Mauvais	faible
Martin-pêcheur d'Europe	2 – 5c	Moyen	Moyen	Moyen	faible
Pic noir	2 – 4c	Moyen	Très mauvais	Mauvais	faible
Alouette lulu	15 – 40c	Très mauvais	Très mauvais	Très mauvais	faible
Pipit rousseline	10 – 20c	Mauvais	Mauvais	Mauvais	modéré
Pie-grièche écorcheur	30 – 60c	Très mauvais	Très mauvais	Très mauvais	modéré
Bruant ortolan	5 – 10c	Très mauvais	Très mauvais	Très mauvais	modéré

Tableau 7: Impacts potentiels des activités humaines sur les espèces et habitats d'espèces de la ZPS Piège et Collines du Lauragais

Activités	Actions/ pratiques	Impact potentiel sur les espèces d'oiseaux		Impact potentiel sur les habitats d'espèces oiseaux		Habitats d'espèces concernés	Principales espèces d'oiseaux concernées	Importance sur la ZPS	Etat de conservation des habitats d'espèces	Enjeu espèce*
		Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable					
Agriculture (et toutes activités) Infrastructures agroécologiques	Création/Maintien de retenues collinaires	/	Apparition de nouvelles espèces	/	Maintien, création, restauration de milieux favorables et des sites de nidification Amélioration des ressources alimentaires	étendues d'eau	Ardéidés, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Plongeurs, faucon crécerellette, Grand duc...	Fort	moyen	43
	Plantation/ suppression et /ou entretien des haies, alignements d'arbres, arbres isolés, bandes enherbées et ripisylves	Dérangement (en période de nidification)	/	Destruction, réduction des milieux favorables et des sites de nidification (destruction et entretien) Diminution de la ressource alimentaire	Maintien, création, restauration de milieux favorables (plantation ou entretien) Amélioration des ressources alimentaires	haie, ripisylve	Toutes espèces sauf plongeurs, vautour, aigle royal, faucon émerillon, œdicnème, martin pêcheur, pipit	Faible à Moyen	mauvais à très mauvais	100
Agriculture/ Elevage (et propriétaires équins)	Entretien des prairies de fauche et pâturage extensif	/	/	Régression du pâturage Réduction des milieux favorables et des sites de nidification Diminution de la ressource alimentaire	Maintien, création, restauration de milieux favorables Amélioration des ressources alimentaires	prairie, landes et pelouses	Toutes les espèces sauf aquatiques, pic noir	Moyen	très mauvais	103
	Utilisation de certains produits vermifuges (famille des ivermectines)	Intoxication Perturbations hormonales	/	Diminution de la ressource alimentaire	/	prairie, landes et pelouses	Vautour fauve, Milans, Aigle royal, Grand Duc, Pie grièche, Alouette, Bruant, Pipit, Engoulevent,	Faible à Moyen	très mauvais	48
Agriculture/ Polyculture	Utilisation de pesticides (herbicides, insecticides, fongicides) et engrais	Intoxication Perturbations hormonales	/	Diminution de la ressource alimentaire	/	SCOP, vigne, vergers, cours d'eau	Toutes les espèces sauf vautour fauve, pic noir	Moyen à Fort	bon	123
	Diversification des cultures	/	Apparition de nouvelles espèces	/	Création de milieux favorables et de sites de nidification Amélioration des ressources alimentaires	milieux agricoles	Toutes les espèces sauf espèces aquatiques, vautour fauve, pic noir	Moyen	bon	93
	Fauche de prairies	Destruction des jeunes au nid		Destruction de sites de nidification		prairie de fauche (mai-juillet)	Alouette lulu, pipit rousseline	faible	très mauvais	9
	Récolte des champs de céréales	Destruction des jeunes au nid	/	Destruction de sites de nidification	/	céréales (juin-juillet),	Busard cendré, Busard Saint-Martin,	Potentiel	bon	10
Agriculture/Gestion forestière	Pâturage en sous bois	/	/	/	Amélioration des ressources alimentaires	forêt et lande fermée	Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, pic noir, Milans,	Faible	moyen	37
Gestion forestière	Gestion en taillis simple	Dérangement (en période de nidification)	/	Destruction, réduction, fragmentation des milieux favorables et des sites de nidification pour les "espèces forestières"	Création, restauration de milieux favorables pour les espèces de "milieux ouverts"	forêt	Espèces forestières: Pic noir, Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Milans, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe,...	Faible à Moyen	moyen	42
	Maintien des arbres sénescents et morts	/	Apparition de nouvelles espèces	/	Amélioration des ressources alimentaires	forêt, ripisylve, haie, lande fermée	Pic noir, bondrée	Faible ou inexistant?	moyen	9

Activités	Actions/ pratiques	Impact potentiel sur les espèces d'oiseaux		Impact potentiel sur les habitats d'espèces oiseaux		Habitats d'espèces concernées	Principales espèces d'oiseaux concernées	Importance sur la ZPS	Etat de conservation des habitats d'espèces	Enjeu espèce*
		Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable					
Tourisme et loisirs de pleine Nature	Développement de structures d'accueil touristiques	Dérangement (Fréquentation)	Diminution du dérangement (maîtrise de la fréquentation)	Destruction, réduction, fragmentation des milieux favorables	/	tous les milieux	Toutes les espèces.	?		
	Activités nautiques sur le barrage de l'Estrade (lac de la Ganguise)	Dérangement (Fréquentation)	/	Dégradation qualité de l'eau	/	barrage de l'Estrade	Toutes espèces aquatiques, Milan noir,...	Moyen à Fort	moyen	33
	Pratique des activités de loisirs au sein des espaces naturels (circuits balisés ou non)	Dérangement (fréquentation)	/	Dégradation de milieux favorables	/	tous les habitats	Toutes les espèces.	Moyen		
	Création/ modification d'aménagements sportifs (circuits de randonnée, motorisés, VTT, équestres...)	Dérangement (en période de nidification, fréquentation)	Diminution du dérangement	Destruction, Dégradation de milieux favorables	Maintien, restauration de milieux favorables	tous les habitats	Toutes les espèces.	Faible à Moyen		
	Pratique sportive motorisée non maîtrisée en dehors des chemins et circuits autorisés	Dérangement	/	Destruction, réduction, fragmentation des milieux favorables	/	tous les habitats	Toutes les espèces.	Moyen		
	Pratique de la chasse	Possibilité de dérangement et de dégradation de milieux favorable (fréquentation)	Réduction de la population de Sanglier	Dégradation de milieux favorables	/	tous les habitats sauf urbanisation	Espèces hivernantes	moyen à fort		
	Création/Maintien d'aménagements cynégétiques favorables au petit gibier (cultures à gibier, débroussaillage...)	Dérangement (en période de nidification)	/	/	Maintien, création, restauration de milieux favorables et des sites de nidification Amélioration des ressources alimentaires	gels, landes, pelouses en voie de fermeture	Alouette lulu, Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur, Pipit rousseline, Œdicnème criard, Engoulevent d'Europe, Aigle royal, Aigle botté, Grand-duc d'Europe, Circaète, Milan royal, Faucon pèlerin, Grande Aigrette, Busards, Faucon Crécerellette, Faucon Emerillon	Moyen à Fort	moyen	89
Pratique de la pêche	Dérangement (fréquentation)	/	Destruction, Dégradation de milieux favorables	/	étendues et cours d'eau, ripisylve	Espèces aquatiques, Milans, Pic noir, Bondrée, Circaète, Aigle Botté, Grand Duc ...	Moyen à Fort?	mauvais	67	
Urbanisme et infrastructures	Construction en périphérie des villages	/	/	Destruction, réduction, fragmentation des milieux favorables	/	tout habitat	Toutes les espèces	Faible		132
	Réseau routier	Collision routière	/	/	/		Engoulevent d'Europe, Grand-duc d'Europe, Milans, Busards, Grand-duc d'Europe, Milans, Busards, circaète, faucon crécerellette, aigle royal, bondrée, vautour fauve, héron pourpre, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande aigrette, Aigle botté	Faible		28
	Lignes électriques non équipées de dispositifs de protection	Collision Electrocutation	/	/	/			Moyen		83

* Somme des notes de hiérarchisation des enjeux des espèces présentent sur ces habitats

V - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Après examen en Comité de Pilotage (COFIL) le 7 novembre 2013, et conformément à la procédure d'élaboration d'un DOCOB, **cinq grands objectifs de développement durable** ont été retenus. A ces cinq objectifs spécifiques, s'ajoutent **deux objectifs transversaux** récurrents dans tous les sites Natura 2000 :

1. OBJECTIFS RETENUS, ENJEUX ET ESPECES VISEES

Objectif 1	Maintenir et conforter l'élevage et les zones pâturées
-------------------	---

Espèces ciblées : Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle royal, Aigle botté, Faucon crécerellette, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Œdicnème criard, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan

Sur le territoire de la ZPS Piège et Collines du Lauragais, la régression de l'élevage ovin et bovin s'est accentuée ces dernières années en raison de difficultés économiques particulières, entraînant le délaissement des zones les plus difficiles d'accès et les moins fertiles qui ne sont plus pâturées ni cultivées. Cet abandon des parcours pastoraux engendre une réduction conséquente des sites de nidification et d'alimentation des passereaux et des territoires de chasse des rapaces.

Objectif 2	Développer et améliorer le continuum écologique grâce à la préservation et au développement des infrastructures agro-écologiques
-------------------	---

Espèces ciblées : Plongeon arctique, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle royal, Aigle botté, Faucon crécerellette, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Oedicnème criard, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan.

La particularité de la ZPS Piège et collines du Lauragais repose sur une hétérogénéité des paysages principalement liée à la forte empreinte agricole, à la fois céréalière et pastorale, aux boisements diffus et aux éléments, souvent linéaires, qui sont partie prenante de cette mosaïque. La continuité écologique de ces derniers éléments - haies, arbres isolés et en alignement, ripisylve, bosquets, bandes enherbées (...) regroupés sous le terme « infrastructures agroécologiques » - est importante pour la dispersion des espèces et les échanges génétiques. Cette structuration du paysage favorise les espèces proies en particuliers sur les zones cultivées et les cultures faunistiques, garantissant une ressource alimentaire quantitative et qualitative et habitats de nidification pour les oiseaux d'intérêt communautaires.

Objectif 3	Favoriser une gestion des sols alliant équilibres écologique et économique
-------------------	---

Espèces ciblées : Plongeon arctique, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle royal, Aigle botté, Faucon crécerellette, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Oedicnème criard, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan.

Les milieux agricoles, largement majoritaires sur la ZPS Piège et Collines du Lauragais, représentent un enjeu central pour la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire. La ressource alimentaire disponible dans les parcelles peut être maintenue et améliorée en travaillant sur la gestion du sol.

En effet, par une amélioration de la qualité et du fonctionnement du sol, l'agro-système retrouve un équilibre permettant de diminuer l'usage d'intrants chimiques et de perdre des éléments potentiellement polluants pour les milieux par érosion et lessivage.

Plusieurs axes peuvent être suivis : la limitation des phénomènes érosifs par l'implantation stratégique de couverts végétaux en complément des infrastructures agro-écologiques ; l'allongement de la rotation des cultures pour diversifier les couverts végétaux sur la zone (effet contre l'érosion, sur le taux de matière organique, sur l'augmentation de la ressource alimentaire) et gérer la pression phytosanitaire (en particulier celle des herbicides en complément du développement du désherbage mécanique...). L'agriculture biologique est un itinéraire prenant en compte une partie de ces techniques en se focalisant sur la réduction importante de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Objectif 4	Identifier et gérer si nécessaire les activités humaines pouvant impacter les oiseaux d'intérêt communautaire du barrage de l'Estrade (retenue d'eau de la Ganguise)
-------------------	---

Espèces ciblées : Espèces aquatiques : Héron pourpré, Plongeon arctique, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Martin-pêcheur d'Europe

Le barrage de l'Estrade est le site majeur de la ZPS Piège et Collines du Lauragais pour les oiseaux aquatiques d'intérêt communautaire recensés. Les différentes activités humaines pratiquées sur le barrage (chasse, pêche, activités nautiques...) peuvent perturber la tranquillité de l'avifaune notamment les espèces nicheuses sur les parties est de la retenue. Il est donc proposé une concertation des acteurs concernés pour déterminer un plan de gestion collectif permettant d'encadrer les pratiques aux périodes sensibles, en particulier pour le Héron pourpré.

Objectif 5	Informier et sensibiliser les acteurs locaux et les usagers à la découverte, la protection et au respect des oiseaux et de leurs habitats
-------------------	--

Espèces ciblées : Plongeon arctique, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Aigle royal, Aigle botté, Faucon crécerellette, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Oedicnème criard, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan.

Les activités de pleine nature sont en plein essor sur la ZPS Piège et Collines du Lauragais encouragées notamment par les structures touristiques ou de développement du territoire qui proposent de plus en plus une offre organisée et balisée. Ces structures souhaitent pouvoir intégrer dans leur plan de gestion et leurs projets, les éléments de préservation des oiseaux d'intérêt communautaire et les communiquer auprès de leur public.

De plus, certaines activités individuelles peuvent avoir un impact direct sur la conservation des oiseaux tout en restant difficilement identifiables et contrôlables à ce jour.

Plus généralement, la population du secteur connaît mal la biodiversité remarquable de son territoire et ne sait pas toujours adopter les attitudes ou actions pour la préserver.

Par conséquent, un objectif de communication et sensibilisation des différents acteurs et usagers du territoire doit être pris en compte pour contribuer à la conservation des espèces et de leurs habitats.

Objectif 6	Suivre les paramètres écologiques
-------------------	-----------------------------------

Espèces ciblées : - Toutes les espèces

- Pour le suivi : Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Héron Pourpré, passereaux nicheurs, rapaces diurnes, Grand duc d'Europe, ardéidés nicheurs.

Afin de d'améliorer les connaissances naturalistes issues des inventaires écologiques réalisés, la poursuite du recensement et le suivi des populations d'intérêt communautaire doivent être assurés.

Des inventaires complémentaires pourront être menés pour les espèces non étudiées dans le DOCOB (Pic noir, Engoulevent, Milan noir, Bondrée apivore)

Le suivi des populations des espèces à enjeu fort (Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Héron Pourpré), des passereaux nicheurs, rapaces diurnes, Grand duc d'Europe, ardéidés nicheurs sera réalisé.

En outre, le recensement des lignes électriques à moyenne tension problématiques pour l'avifaune doit être effectué complété le cas échéant par la mise en place de mesures de protection.iv

Objectif 7	Mettre en œuvre et animer le DOCOB
-------------------	------------------------------------

Espèces ciblées : Toutes les espèces

Cet objectif vise à assurer l'animation générale du Document d'Objectifs pour en permettre la mise en œuvre et garantir la communication. Il s'agit de réaliser et d'établir le suivi des actions - contractuelles ou non contractuelles-, l'animation et le suivi relatifs à la charte Natura 2000, la coordination des suivis scientifiques et écologiques, et le suivi de la mise en œuvre, des actions menées et la mise à jour du DOCOB.

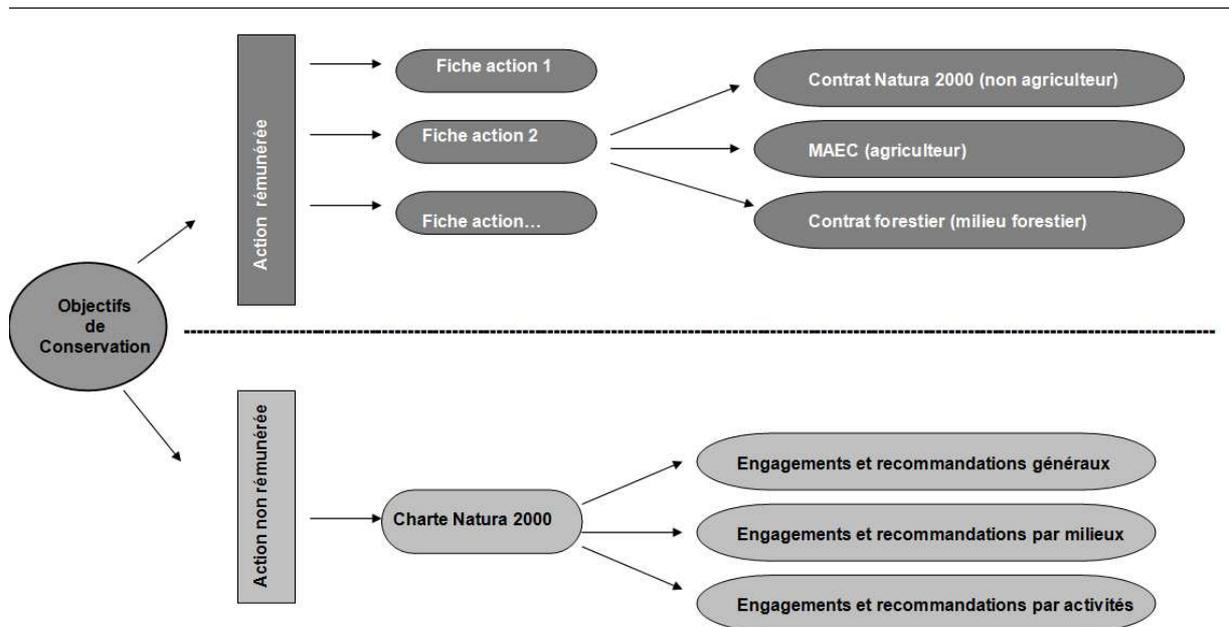
VI - LE PROGRAMME D' ACTIONS DU DOCOB

Pour atteindre chacun de ces objectifs, des actions ont été définies avec les acteurs locaux afin de garantir une gestion équilibrée et durable du site en accord avec les objectifs de conservation des espèces d'oiseaux d'Intérêt Communautaire et de leurs habitats et les différentes activités humaines pratiquées sur la ZPS.

1. LES OUTILS

Les outils permettant la mise en œuvre du DOCOB (cf : schéma ci-dessous) peuvent être:

- **Les Contrats Natura 2000**
- **Les Mesures Agro- Environnementales et Climatiques (MAEC)**
- **La Charte Natura 2000**



D'autres actions, menées par la structure animatrice, relèvent directement de la **mission d'animation** liée à Natura 2000 (actions de communication ou de contacts préalables à la mise en œuvre des contrats).

REMARQUE

Le tome II du DOCOB du site Natura 2000 « Piège et collines du Lauragais » est élaboré pendant une année de transition entre deux programmes de développement rural européens. Les règles et actions du PDR Languedoc Roussillon 2014/2020 seront précisées fin 2014, après validation du DOCOB. Pour la partie inhérente aux actions agricoles, le détail des actions et mesures sera établi de manière précise dans le cadre du « Projet de Territoire AgroEnvironnemental et Climatique » (PAEC) dont la réalisation est prévue au cours de la première année d'animation du DOCOB.

2. LES ACTIONS

Le programme opérationnel du DOCOB est décliné dans le Tome II en 17 fiches- actions portant sur la gestion, la connaissance, la valorisation, la sensibilisation. Chaque fiche décrit, pour les 6 années de mise en œuvre du DOCOB, les éléments suivants : Objectifs, espèces et milieux visés, actions possibles, priorisation et faisabilité, acteurs concernés, résultats attendus, calendrier de mise en œuvre, budget estimé, cahiers des charges...

Tableau 8. Correspondance entre les objectifs et les actions.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	CODE	Actions	Type
1- Maintenir et conforter l'élevage et les zones pâturées	Restauration et entretien des pelouses, landes, prairies en cours de fermeture Ouvrir les milieux en voie de fermeture	OUV 1	Restauration des milieux ouverts (agricole et non agricole)	MAEC CN2000
	Entretien des pelouses, landes, prairies de pâturage, sous-bois pâturés	ENTR 1	Entretien des milieux ouverts par gestion pastorale (agricole et non agricole)	MAEC CN2000
	Maintenir les milieux ouverts par un ensemble des pratiques agropastorales	ENTR 2	Outils facilitant la gestion pastorale des milieux ouverts (agricole et non agricole)	Animation CN2000
2- Développer et améliorer le continuum écologique grâce à la préservation et au développement des infrastructures agro-écologiques	Maintenir et améliorer la qualité des habitats d'alimentation et de reproduction des espèces d'intérêt communautaire	IAE 1	Maintien et développement des infrastructures agro-écologiques : arbres, haies, ripisylves, bosquets, talus.(agricole et non agricole)	MAEC CN2000
		IAE 2	Maintien, entretien et aménagement de points d'eau et retenues collinaires (agricole et non agricole)	CN2000 / MAEC
		IAE 3	Création d'aménagements faunistiques (agricole et non agricole)	MAEC CN2000 Animation
3- Favoriser une gestion des sols alliant équilibres écologique et économique	Diversifier et améliorer la qualité de la ressource alimentaire sur les terres agricoles	SOL 1	Allongement de la rotation et diversification de la sole (agricole)	MAEC
		SOL 2	Implantation et entretien de couverts végétaux pérennes pour favoriser la biodiversité et limiter l'érosion (agricole)	MAEC
		SOL 3	Amélioration de la matière organique des sols agricoles (agricole)	MAEC PVE
		SOL 4	Développement de pratiques alternatives de désherbage (agricole)	MAEC
	Développer le mode de conduite Agriculture Biologique	AB	Conversion à l'Agriculture Biologique et Maintien de l'Agriculture Biologique (agricole)	MAE MAEC
4- Identifier et gérer si nécessaire les activités humaines pouvant impacter les oiseaux d'intérêt communautaire du barrage de l'Estrade (retenue d'eau de la	Etablir une zone de tranquillité sur les parties Est de la retenue de la Ganguise	GEST 1	Préservation des habitats et de l'avifaune de la retenue d'eau sur la Ganguise (barrage de l'Estrade)	Animation

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	CODE	Actions	Type
Ganguise)				
5- Informer et sensibiliser les acteurs locaux et les usagers à la découverte, la protection et au respect des oiseaux et de leurs habitats	Sensibiliser le public aux richesses environnementales du site et au respect des oiseaux et de leurs habitats	COM 1	Sensibilisation du grand public et des publics ciblés (scolaires, structures d'accueil de loisirs...) sur Natura 2000 et les milieux naturels associés	CN2000 Charte Animation
	Améliorer la compatibilité des usages avec les habitats d'espèces à préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire	COM 2	Accompagnement des gestionnaires de l'espace (en tourisme, urbanisme, structures naturalistes) dans la prise en compte de l'avifaune et des habitats associés dans leurs projets et documents	Animation Charte CN2000
	Sensibilisation des éleveurs et propriétaires d'animaux à l'utilisation des vermifuges	COM 3	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	Charte Animation
6- Suivre les paramètres écologiques	Améliorer les connaissances naturalistes	NAT 1	Amélioration des connaissances et préservation des espèces d'intérêt communautaire : réaliser des inventaires avifaune complémentaires et assurer le suivi de plusieurs espèces Inventorier les lignes électriques à moyenne tension dangereuses pour l'avifaune et les sécuriser	Animation CN2000
7- Mettre en œuvre et animer le DOCOB	Réaliser l'animation générale nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB	ANIM_1	Assurer l'animation générale et la communication nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB	Animation DOCOB
			Assurer la mise en œuvre et le suivi des actions	
			Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi relatifs à la Charte Natura 2000	
			Assurer la coordination des suivis scientifiques et écologiques	
			Assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB	

Type : MAEC : Mesure agroenvironnementale et climatique ; CN2000 : Contrat Natura 2000 ; MAE : Mesure agroenvironnementale

3. PREVISIONNEL DE REALISATION

Le tableau 9 présente une synthèse des éléments détaillés dans les fiches actions. Les coûts sont estimés en fonction des objectifs surfaciques (ou linéaires) indiqués pour chaque fiche-action (ex : 50 ha /an pendant 5 ans) ou de nombre de jours de travail technique ou d'animation potentiels ou au forfait. Le cout des actions de type contrat Natura 2000 sera établi sur devis donc pas chiffrable dans le présent document.

Pour la partie inhérente aux actions agricoles, le comité de pilotage n°2 a validé le renvoi du choix définitif des mesures au « Projet de Territoire AgroEnvironnemental et Climatique » (PAEC). Ce projet dont la réalisation est prévue au cours de la première année d'animation du DOCOB, établira de manière précise, en concertation avec les acteurs locaux, les mesures et cahiers des charges afférents.

Tableau 9. Récapitulatif des fiches Actions

CODE	ACTIONS	Priorité	Début réalisation	Nature de la mesure	Surface potentielle concernée/ nombre de contrats potentiels ou autres selon unités précisées		Coût indicatif (ou cout à établir) pour 6 ans
OUV 1	Restauration des milieux ouverts (agricole)	1	2016	MAEC	1900ha	10 contrats de 10 ha= 100ha	- 12000 € pour 10 diagnostics écologiques - Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC
	Restauration des milieux ouverts (non agricole)	1	2016	CN2000		2 contrats de 10 ha= 20 ha	- 2400 € pour 2 diagnostics écologiques - A établir ; sur devis,
ENTR 1	Entretien des milieux ouverts par gestion pastorale (agricole)	1	2016	MAEC	4000 ha	30 contrats de 130 ha par contrat=3900 ha	- 36000 € pour 30 diagnostics écologiques - Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC
	Entretien des milieux ouverts par gestion pastorale (non agricole)	1	2016	CN2000		2 contrats de 10 ha par contrat=20 ha	- 2400 € pour 2 diagnostics écologiques - A établir ; sur devis,
ENTR 2	Outils facilitant la gestion pastorale des milieux ouverts (agricole)	2	2016	Autre	CF. PAEC	10 opérations	Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC ; sur devis,
	Outils facilitant la gestion pastorale des milieux ouverts (non agricole)	2	2016	CN2000	A établir	2 contrats	- A établir ; sur devis,
IAE 1	Maintien et développement des infrastructures agro-écologiques (arbres, haies, ripisylves, bosquets, talus) (agricole)	1	2016	MAEC	CF. PAEC	100 contrats Linéaires à définir	Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC
	Maintien et développement des infrastructures agro-	1	2015	CN2000	A établir		- A établir ; sur devis,

CODE	ACTIONS	Priorité	Début réalisation	Nature de la mesure	Surface potentielle concernée/ nombre de contrats potentiels ou autres selon unités précisées		Coût indicatif (ou cout à établir) pour 6 ans
	écologiques (arbres, haies, ripisylves, bosquets, talus) (non agricole)						
IAE 2	Maintien, entretien et aménagement de points d'eau et retenues collinaires (agricole)	2/3	2017	MAEC	10 points d'eau	10 contrats	- 12000 € pour 10 diagnostics écologiques - Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC
	Maintien, entretien et aménagement de points d'eau et retenues collinaires (non agricole)	2/3	2016/2017	CN2000	A établir		- A établir; sur devis,
IAE 3	Création d'aménagements faunistiques (agricole)	2	2017	MAEC	CF. PAEC		- Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC
	Création d'aménagements faunistiques (non agricole)	2	2017	CN2000	A établir		- A établir ; sur devis,
SOL 1	Allongement de la rotation et diversification de la sole (agricole)	1	2016	MAEC	18450 ha	350 contrats de 52 ha	Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC
SOL 2	Implantation et entretien de couverts végétaux pérennes pour favoriser la biodiversité et limiter l'érosion (agricole)	1	2016	MAEC			
SOL 3	Amélioration de la matière organique des sols agricoles (agricole)	2	2016	MAEC			
SOL 4	Développement de pratiques alternatives de désherbage (agricole)	2	2016	MAEC			
AB	Conversion à l'Agriculture Biologique et maintien de l'Agriculture Biologique (agricole)	2	2015 2016	MAE MAEC	21000 ha	CF. PAEC	- Sera établi dans le cadre du volet biodiversité du PAEC
GEST 1	Préservation des habitats et de l'avifaune de la Ganguise	2	2017	Autre	14 jours		3500 €
COM 1	Sensibilisation du grand public et des publics ciblés sur Natura 2000 et les milieux naturels associés	1	2016	- CN2000 -animation	A établir		- A établir; sur devis, - 7200 €
COM 2	Accompagnement des gestionnaires de l'espace dans la prise en compte de l'avifaune et des	1	2016	CN2000/ animation	A établir		- A établir ; sur devis

CODE	ACTIONS	Priorité	Début réalisation	Nature de la mesure	Surface potentielle concernée/ nombre de contrats potentiels ou autres selon unités précisées	Coût indicatif (ou cout à établir) pour 6 ans
	habitats associés dans leurs projets et documents					
COM 3	Réduction et adaptation de l'utilisation des vermifuges	3	2017	Autre	5 jours	2500 €
NAT 1	Amélioration des connaissances et préservation des espèces d'intérêt communautaire	2	2016	Autre	160 jours	64000 €
ANIM 1	Mise en œuvre et animation du DOCOB	1	2015	Animation	618 jours	154500 €
- Coût estimatif total des actions d'animation préconisées par le Document d'Objectifs de la ZPS Piège et collines du Lauragais						296 500 €

4. LA CHARTE NATURA 2000

Instaurée par le Code de l'environnement (Art L 414-3, R 414-11 et 12) l'**adhésion volontaire** à la charte garantit que les terrains concernés font l'objet d'une gestion durable et que les activités pratiquées sont respectueuses des espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site. L'engagement pour une durée de cinq ans renouvelable est possible à tous: propriétaire, exploitant, usager, collectivité, association...

Sur l'ensemble du site, et pour les grands types de milieux et d'activités pratiquées, la charte détermine des :

- **Recommandations** qui sont des prescriptions générales, des incitations à faire ou à ne pas faire (non soumises à contrôle).

- **Engagements** qui correspondent à des bonnes pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (soumis à contrôle).

Les recommandations et engagements sont classés en trois catégories :

- Généraux portant sur l'ensemble du site: cadre général de prise en compte de la biodiversité
- Par grands types de milieux facilement identifiables ayant un intérêt pour la conservation des oiseaux et de leurs habitats : Milieux agricoles (cultivés), ouverts (pelouses, landes), boisés, aquatiques

- Par type d'activités: comportements favorables aux oiseaux et à leurs habitats que les signataires acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre), dans, ou à proximité d'un site.

Sont concernées les activités de : randonnée pédestre, VTT, équestre; pêche; chasse; entretien de la voirie départementale et communale.

Pour les propriétaires signataires, il existe une possibilité d'exonération de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) sur les parcelles engagées pour certaines catégories fiscales (bois, terre...).

REMARQUE

Le Comité de pilotage du 11 septembre 2014 a choisi de valider la Charte Natura 2000 sans les engagements et recommandations par milieux. Ces engagements qui pourraient donner droit à des avantages fiscaux sont exclus. Ainsi, seuls les recommandations et engagements par activités peuvent être souscrits. Ce choix pourra évoluer en 2015 lors d'une nouvelle réunion du COPIL.

CONCLUSION

La désignation en 2006 de la Zone de Protection Spéciale « Piège et collines du Lauragais » pour intégrer le réseau écologique européen Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux, a suscité un certain émoi sur cette petite région profondément rurale. La reconnaissance de la richesse exceptionnelle de l'avifaune s'accompagnait alors de craintes des populations locales sur de possibles entraves à la pérennité des activités agricoles et de chasse qui sont au cœur de ce territoire.

Puis, à partir de 2012, les analyses écologiques ont identifié les habitats d'espèces indispensables aux oiseaux de la Piège : milieux ouverts et boisés, étendues et cours d'eau, milieux agricoles. Le diagnostic socioéconomique a déterminé trois types d'activités humaines principales : agricoles, forestières et de loisirs de pleine nature.

L'élaboration du document d'objectifs, par les nombreuses rencontres et réunions, et échanges sur le terrain qu'elle a généré, a permis à une multitude d'acteurs - habitants, agriculteurs, forestiers, promeneurs, chasseurs, pratiquants d'activités de nature, naturalistes, services de l'Etat (...) et de leurs élus et représentants- d'échanger et de s'enrichir mutuellement.

De cette longue concertation a émergé en consensus, un programme de développement durable visant à préserver l'économie et les diverses activités en place garantes du maintien de l'avifaune remarquable.

Ainsi, la préservation de la mosaïque paysagère par le maintien de l'élevage en grande difficulté économique, la protection des sols soumis à une forte érosion, et de l'ensemble des éléments constituant des abris et sources de nourriture pour les oiseaux - haies, arbres, ripisylves, bosquets, talus- d'une part, la sensibilisation et l'information de tous les publics aux enjeux environnementaux d'autre part, sont les axes de travail définis pour les six années à venir.

Ces objectifs sont souvent tributaires de l'évolution des réglementations diverses et dispositifs d'aides, notamment agricoles.

La mise en œuvre par les acteurs locaux du programme de développement durable détaillé dans le **Document d'objectifs**, a l'ambition de permettre la préservation de **26 espèces d'oiseaux** remarquables, rapaces, passereaux, ardéidés, et tout particulièrement de trois espèces pour lequel le site Natura 2000 « Piège et collines du Lauragais » a une responsabilité très importante, **l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-blanc, et le Héron pourpré.**

Pour en savoir plus :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Aude :
Catherine CHAIX Tél: 04 68 71 76 25 - catherine.chaix@aude.gouv.fr
Christine MEUTELET Tél : 04.68.71.76.19 - christine.meutelet@aude.gouv.fr

Sources d'information :

Site du MEDDTL: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr